

**Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
conseil municipal du 3 décembre 2019**

Présents

VENEAU Michel
HENRY Micheline
RENAUD Michel
QUILLIER Pascale
REBOULLEAU Sylvie
BRUERE Charly
DENUE Marie-Claire
GUILLEMET Christine
DELAS Christian
THENOT Alain
MANGEOT Denis
DUCHEMIN Véronique
BOTTE Anne-France (arrivée à 19 h 56)
DEMAY Thierry
BOCQUET Christophe
BERGIN Sylvaine (arrivé à 19h26)
MOUAT Chérif
FOREST Isabelle
JOUY Vérohanitra
DHERBIER Alain
BEZOU Sylviane
PERREAU Christian
PASSAS Joël
PETOUILLAT Nathalie
BOUJLILAT Hicham
DE SAINTE-CROIX Andrée

Absents

COUCUREAU Martine	Pouvoir à M. DELAS
BLOIN Denis	Pouvoir à M. BOCQUET
VEYCHARD Christophe	Pouvoir à Mme FOREST
LOUIS Véronique	Pouvoir à Mme BERGIN
MOLINA Isabelle	Pouvoir à Mme DE SAINTE-CROIX

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

Cosne-Cours-sur-Loire, le 3 décembre 2019

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Mardi 3 décembre 2019 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2020.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire



Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :

Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - FAX 03 86 26 50 16 - <http://www.mairie-cosnesurloire.fr> - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal du 3 décembre 2019

Michel Veneau

Nous allons commencer ce Conseil. Nous avons le quorum. Je vais vous annoncer les pouvoirs : Madame Molina donne pouvoir à Madame de Sainte-Croix, Monsieur Veychard donne pouvoir à Madame Forest qui va arriver, Madame Coucureau donne pouvoir à Monsieur Delas, Madame Louis donne pouvoir à Madame Bergin, Monsieur Bloin donne pouvoir à Monsieur Bocquet.

Nous allons désigner un secrétaire de séance Madame JOUY.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Je vous annonce la démission de Monsieur Michel MEZY de son poste d'adjoint au Maire et de Conseiller municipal. Conformément à l'article L2122-15 du CGCT, sa démission a été transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Monsieur Michel SIGNORET venant sur la liste immédiatement après le dernier élu sera appelé à le remplacer comme Conseiller municipal lors de la prochaine séance.

Suite à la déclaration brutale de l'ARS de suspendre pour 6 mois l'activité de chirurgie de la clinique de Cosne-sur-Loire, j'ai annoncé lors de la 1^{ère} manifestation du 16 novembre la suspension du projet culturel de la 3^{ème} salle de cinéma et de spectacles vivants, en fléchissant les crédits dédiés sur la santé.

Dans ce contexte particulièrement difficile, je suis amené à vous présenter ce nouveau débat d'orientation budgétaire, c'est la loi, la préfecture nous a conseillés de refaire un débat ce soir.

Conscients des enjeux et convaincus de la nécessité de maintenir sur le territoire un Pôle de santé, avec le soutien des médecins, du personnel, des habitants du bassin de vie, les maires, les parlementaires et les élus des différentes institutions, se sont mis en ordre de marche pour rechercher rapidement une issue positive et sauver l'activité médicale.

Aussi, il n'est pas exclu qu'une mobilisation des fonds publics soit nécessaire, afin de contribuer à la reprise du foncier, ou d'apporter une aide à une communauté médicale prête à s'engager pour une reprise d'activité.

Après la forte mobilisation du 23 novembre durant laquelle plus de 2 200 participants étaient présents, y compris les élus du bassin de vie ont exprimé leur volonté de maintenir un Centre de soins de proximité, j'ai annoncé la mise en place d'un Comité d'action, d'organisation et d'information (restreint), qui se réunira en fin de semaine (vendredi 6) pour faire un point précis sur la situation, suite aux dernières informations.

Est-ce que vous voulez que l'on parle tout de suite de la santé ?

Propos inaudibles

Michel Veneau

On parle de la santé tout de suite.

Depuis cette annonce brutale de l'ARS, tous les élus se sont mis au travail et ce que l'on peut remarquer c'est qu'il y a une forte solidarité sur notre territoire, de tout le monde, du personnel jusqu'à tous les élus. C'est quelque chose, pour le maire que je suis, pour l'équipe municipale et les élus qui sont autour de cette table, de réconfortant. Cela va nous permettre, j'espère, de pouvoir redémarrer l'activité au niveau du pôle chirurgical, assez rapidement. Je dis assez rapidement parce qu'il ne faut pas qu'on s'arrête trop longtemps, les médecins sont impatients de reprendre leurs activités et on les comprend. Ils vont faire des remplacements en attendant mais il faut maintenant qu'ils prennent une décision pour qu'ils s'engagent par écrit auprès de l'ARS pour donner un sens à notre action. Si la profession médicale s'engage, les collectivités pourront s'organiser aussi bien sur l'immobilier que sur la société qui reprendra peut-être l'activité de chirurgie, on ne sait pas. On nous annonce qu'il y a un repreneur mais entre ce qui est annoncé et la réalité, il fut qu'on attende encore quelques temps. C'est vrai que cette situation est assez critique mais on n'est pas les seuls malheureusement mais nous dans notre situation on va s'en sortir. Il y a une volonté vraiment sur ce bassin ce créer une dynamique pour pouvoir donner à ce bassin une volonté de plus en créant une nouvelle équipe, au niveau de la chirurgie mais aussi au niveau de l'immobilier qui a posé des problèmes parce que c'est comme ça. On ne va pas refaire l'histoire.

Aujourd'hui on est dans une situation telle qu'il faut essayer de trouver des solutions juridiques, financières. On y travaille tous les jours. Je peux vous dire que notre collègue Thierry Flandin, les services de la Com com, de la ville, le comité restreint et d'autres personnes, tous nos parlementaires travaillent aussi pour essayer d'apporter la pierre à l'édifice.

C'est quelque chose d'essentiel pour notre bassin de vie. Si on ne redémarre pas avec une activité de chirurgie, je crois qu'on aura de grandes difficultés dans les années à venir à développer notre territoire, que ce soit sur le commerce, l'économie et autre services. Nous sommes vraiment convaincus, on a vraiment un soutien des gens du Cher aussi, même de l'Yonne qui nous soutiennent. Tout ça pour vous dire qu'on va réussir. Je crois que la décision de l'ARS a été très brutale, on le reconnaît, tout le monde le reconnaît. C'est un service de l'Etat qui doit faire des injonctions au niveau de la sécurité sanitaire, donc ils ont fait leur travail. Mais quand on nous annonce l'après-midi et que la presse a déjà les informations avant les élus, c'est un peu surprenant. Moi, personnellement Michel Veneau ça ne me gêne pas mais je trouve que les responsables de l'ARS auraient pu nous prévenir au moins quelques jours avant, pour préparer au moins les professionnels de santé, les médecins et tout le personnel pour qu'ils puissent pas rapport aux patients qui étaient là à qui on a dit vous partez. On vous met dans l'ambulance, on vous emmène, c'est quand même brutal, c'est vraiment trop brutal. On l'a dit au directeur, on l'a répété. A toutes les réunions, tout le monde l'a répété. On se rend compte que les gens qui sont dans ces services, au niveau régional, ne voient pas les choses comme nous sur le terrain. Ils ont une autre approche des patients, de la population, et c'est vrai élus que nous sommes, les professionnels de santé, le personnel on voit les choses autrement et c'est normal parce qu'on à Cosne-sur-Loire, on se connaît tous. Je crois qu'il faut que l'on soit conscient que demain si on perd ce pôle de chirurgie, on perd tout. Pour moi, on va tout perdre. On va se battre et on ira jusqu'au bout. On en est convaincu, il y a des solutions. L'ARS doit aussi nous aider dans cette démarche parce qu'on a des exemples à Gien, à Aix en Provence. On a quelques exemples où ça s'est

produit et l'ARS l'a repris pendant un temps temporaire (ça peut être quelques mois) avant de retrouver un repreneur, de mettre les choses en place pour que l'activité puisse repartir sereinement.

Voilà ce que je voulais vous dire. On peut ouvrir le débat si vous avez des questions. On est prêt à vous écouter si on peut vous répondre. Pour l'instant on a un mandataire, on a un tribunal qui va se prononcer dans quelques jours malheureusement et c'est une situation qu'on aurait voulu éviter, tous. On fait les démarches, on prépare aussi les projets au niveau juridique. Il faut bien qu'on se munisse aussi autour de nous de gens qui vont nous conseiller, les financiers bien sûr aussi. La ville va s'engager mais pas à fonds perdus. On ne va pas s'engager sur des fonds perdus. Si on s'investit, que ce soit pour les murs ou pour l'activité avec des actions, quel que soit l'engagement de la ville, il ne faut pas que ce soit à fonds perdus. Il faut que l'ARS nous soutienne dans cette démarche pour que l'on puisse apporter à nos populations les services qu'elles attendent des collectivités et de l'ARS.

Alain Dherbier

Lors de la réunion qui s'est tenue ici avec Monsieur le, la question lui a été posée : si un repreneur se présente est-ce que vous pourrez lever l'interdiction de fonctionner ?

Il a répondu oui. Il a répondu oui dès l'instant que le repreneur s'engage dans un délai prévu à faire les travaux. Pour moi, il faudrait insister auprès du directeur pour lui dire : les praticiens sont là. Ils reconnaissent qu'ils travaillaient dans de bonnes conditions et qu'ils peuvent continuer à travailler dans de bonnes conditions. Donc levez l'interdiction et que les praticiens continuent d'exercer en attendant le repreneur. Les heures s'écoulent, on perd du temps et on risque de voir les professionnels partir parce que, bien évidemment, il y a beaucoup de gens qui les attendent. Il y a de la place partout. Pour moi c'est ce qui est dommage. S'il le voulait il pourrait le faire.

Michel Veneau

Comme je vous l'ai dit toute à l'heure, il faut que les médecins s'engagent. Il faut que le comité connaisse le nombre de médecins qui souhaite rester sur ce pôle. Il faut qu'ils s'engagent par écrit. C'est ce que l'on va faire demain car nous sommes en contact avec les médecins qui gèrent toute cette activité. On va leur demander qu'ils s'engagent par écrit. On a envoyé un courrier au directeur Monsieur Pribile dans ce sens. Il n'y a pas d'autres solutions. Il faut que l'ARS accepte, pour l'instant, d'être pilote et que les médecins reprennent leurs activités. Cela se pratique ailleurs. Il n'y a pas de raisons pour que l'on ne puisse pas le réaliser à Cosne. Il n'y a pas de raisons.

Hicham Boujlilat

Je souhaiterais dans le cadre de ce conseil municipal, exprimer à nouveau ma solidarité au personnel qui depuis le 13 ou 14 novembre, vit une situation extrêmement difficile et plus les jours passent, et plus les personnels de la clinique en particulier sont inquiets pour l'avenir de la clinique et pour leur propre avenir. Je tenais d'abord et avant tout leur exprimer une totale solidarité ce soir parce que c'est important dans une situation qui est extrêmement compliquée.

Le deuxième point est par rapport à ce que vous avez indiqué, notamment par rapport à la réunion que nous avons pu avoir ici avec le directeur général de l'ARS, dire ma stupéfaction d'entendre ce qu'a indiqué Alain Dherbier, c'est-à-dire : on suspend l'activité de la clinique parce qu'il y a des problèmes, allez voir les rapports, on a mis

plein d'injonctions et quelqu'un d'autre revient on peut reprendre avec exactement les mêmes problèmes qu'aurait pointés l'Agence Régionale de la Santé. Quand j'entends ça, je trouve ça complètement incorrect par rapport à la méthode qui a été prise de suspendre et d'entraîner tout ce que l'on a entendu après. On ne peut pas reprocher des choses au gérant actuel encore, c'est en redressement mais c'est encore le responsable de la clinique de dire s'il y a quelqu'un d'autre qui arrive, sous réserve qu'il soit sérieux, etc. On a entendu la même chose, à l'époque, quant c'était le groupe Saint Gatien. C'est exactement la même chose qui se répète. Je veux dire en tout cas que, par rapport à ce qu'à dit le directeur de l'ARS, cette décision, je suis profondément choqué puisque mêmes injonctions mais pas avec les mêmes conséquences. Cela veut dire que et il est vrai que ça avait été dit dans le cadre de cette réunion et demandé par le président du Conseil départemental, une réquisition immédiate, de manière à ce que la clinique, puisqu'on a le matériel, puisqu'on a les agents, puisqu'on a ce qu'il faut, on a les chirurgiens, c'est de dire Monsieur le Directeur de l'ARS, permettez de faire tourner la clinique le temps de trouver une solution. Aujourd'hui on a une situation ubuesque puisqu'on a d'un côté une procédure pénale et on a d'un autre côté une procédure au tribunal de commerce. De mon point de vue, le 16 décembre, on n'aura pas la solution quelle que soit la décision du tribunal de commerce. Je demande aussi, dans le cadre du conseil de ce soir à que le directeur de l'ARS permette un fonctionnement immédiat de la clinique de manière à ce que ça puisse repartir. Il nous a dit que le plan A est celui ...

Michel Veneau

Un repreneur.

Hicham Boujlilat

Le plan A, celui que je soutiens c'est une reprise privée. On y va. S'il y a les mêmes problèmes vus par les inspecteurs sanitaires, c'est pas grave, il peut commencer.

Michel Veneau

Monsieur Boujlilat, je m'excuse, le président de la CME, docteur Dana qui est intervenu, il n'a pas tout à fait dit la même chose.

Hicham Boujlilat

Je parle de ce qu'à dit le docteur de l'ARS, c'est celui qui décide. Mais vous confirmez le fait que le directeur général de l'ARS a dit s'il y a un repreneur...

Michel Veneau

Il a dit ce que Monsieur Dherbier a dit toute à l'heure, pas ce que vous avez dit, c'est un peu différent.

Hicham Boujlilat

Oui mais s'il y a un repreneur, il repart avec les injonctions.

Michel Veneau

Bien sûr qu'il y aura des réserves. Ils ne vont pas le laisser repartir comme ça.

Hicham Boujlilat

Oui mais en tout cas, ils peuvent repartir avec les injonctions d'aujourd'hui. Au tribunal de commerce, vous savez comment ça se passe. Il va déposer son offre, voilà ce que je propose etc.

Michel Veneau

Vous savez bien qu'il y a des commissions. Ils ne vont pas laisser repartir. Vous savez bien comment ça se passe.

Hicham Boujlilat

Ce que je dis simplement c'est que l'ARS a indiqué que le repreneur moyennant toutes les garanties qu'il pourra mettre sur la table pourra reprendre avec les mêmes injonctions que le groupe KAPA a aujourd'hui. C'est ce qu'il a dit.

Michel Veneau

On va relire son intervention.

Hicham Boujlilat

Alain, tu confirmes, c'est ce qu'il a dit.

Alain Dherbier

Oui.

Michel Veneau

Monsieur Dherbier n'a pas dit cela toute à l'heure. Il n'a pas dit tout à fait la même chose.

Hicham Boujlilat

Tu confirmes ce que je dis Alain. En tout cas, c'est ce qu'a indiqué le directeur général de l'ARS, l'activité peut repartir dès maintenant. La seule chose que je demande c'est que l'ARS fasse repartir l'activité dès maintenant. Ils font comme ils veulent. Au niveau juridique, ils sont calés par rapport à ça.

La deuxième chose que j'avais indiquée lors de cette réunion, c'est qu'il faut voir le projet de notre pôle de santé dans sa globalité. On ne peut pas parler clinique d'un côté et pas parler hôpital de l'autre. Cela veut dire que c'est un projet global. Et dedans, au regard de ce que j'ai appris aujourd'hui en plus, c'est qu'il faut remettre sur la table et notamment par rapport au pôle public, c'est ce que j'avais défendu il y a deux ans, c'est que la chirurgie reparte et que la maternité reparte également. J'ai appris aujourd'hui qu'il y a huit lits de maternité qui ferment à l'hôpital de Nevers. Huit lits de maternité qui ferment à l'hôpital de Nevers.

Michel Veneau

Vous avez raison, ce n'est pas Nevers qui a bénéficié de la fermeture de Cosne. C'est Gien.

Hicham Boujlilat

Le problème c'est que pour nos populations, cela va être encore plus pénalisant et ça conforte encore plus le fait qu'on doit profiter de cette situation pour dire : chirurgie on repart dans le cadre d'un nouveau projet, avec l'hôpital et avec une maternité.

Michel Veneau

Monsieur Boujlilat vous savez que je suis président du conseil de surveillance de l'hôpital et je vais défendre ce dossier comme vous le savez parce que c'est mon devoir, en tant que maire et président du conseil de surveillance. Je vais le défendre ce dossier.

Hicham Boujlilat

Donc vous reprenez l'idée de rouvrir la maternité, via l'hôpital.

Michel Veneau

Bien sûr. Il faut que l'on fasse un projet global. Ce que vous avez dit c'est très bien. Il faut faire un projet global qui va se réaliser sur plusieurs années. Il ne va pas se faire en quelques mois.

Hicham Boujlilat

L'ARS doit s'engager dans le cadre de ce projet global par rapport à l'hôpital et la clinique.

Michel Veneau

L'urgence Monsieur Boujlilat, c'est le problème de la chirurgie avec les médecins. Si les médecins signent demain, on sera en contact avec l'ARS et les médecins, si demain ils s'engagent, je pense que ça peut se déclencher rapidement.

Hicham Boujlilat

Je vais plus loin. Si les médecins ne s'engagent pas demain, cela n'empêche qu'il faut demander à l'Agence régionale de Santé, quelle que soit la décision des chirurgiens ou pas d'ouvrir notre activité chirurgicale dès maintenant.

Michel Veneau

Il faut que les chirurgiens s'engagent, vous le savez bien.

Hicham Boujlilat

Oui. S'ils ne s'engagent pas, ça veut dire qu'on baisse les bras.

Michel Veneau

Ils vont s'engager, ils me l'ont tous dit. Le problème c'est l'urgence. On est dans l'urgence.

Alain Dherbier

Ce qu'il faut prendre en compte, c'est que pour moi l'ARS n'a pas fait son travail sérieusement parce qu'elle reproche aujourd'hui qu'il n'y ait pas de projet médical de réalisé, sauf que dans l'accord cadre qui a été signé le 23 mars 2009, il était précisé qu'il fallait absolument réaliser un projet médical entre l'hôpital et la clinique. C'est ce que j'ai dit à Pribile. Vous étiez signataire. Il y avait trois signataires, il y avait le directeur de l'hôpital, il y avait Kadji qui représentait KAPA et il y avait Olivier Boyer qui à l'époque était le directeur de l'ARS, enfin de l'ARH à l'époque. Alors pendant dix ans, il n'y a pas de projet médical et aujourd'hui on reproche qu'il n'existe pas et c'est notamment l'une des injonctions.

Michel Veneau

On est d'accord au niveau de l'ARS. On est tout à fait d'accord.

Alain Dherbier

C'est pour ça qu'il ne faut pas les lâcher.

Michel Veneau

On ne les lâche pas. On leur a envoyé encore un mail hier, demain ça va continuer et tous les jours. On est en contact soit téléphonique soit par mail, mais tous les jours.

Hicham Boujlilat

Sur la direction de l'ARS, il faut qu'on ait un retour très rapide de l'expertise juridique de la situation de l'immobilier aujourd'hui. J'étais atterré de voir aussi que le directeur de l'ARS n'a pas pu répondre à deux questions qui lui ont été posées.

Première question : est-ce que vous avez expertisé juridiquement la possibilité de reprise du mobilier, etc ; où on est, vers où on va ? Et il lui a été demandé une expertise au plan nationale. Non je ne l'ai pas, on va voir. Cela veut dire qu'aujourd'hui, avec une procédure pénale, je ne sais pas jusqu'où ça va aller mais il est inquiétant que l'Etat au plus haut niveau n'ait pas cette réponse et je pense qu'il faut leur redemander d'avoir un retour, une expertise juridique le plus rapidement possible sur la question.

La deuxième chose qui m'a effaré, c'est ce que vient de dire Alain Dherbier, qui m'a remis ça en mémoire c'est lorsqu'il a été posé la question de savoir si l'ARS avant de prendre la décision de suspendre l'activité de la chirurgie, est-ce qu'ils en avaient mesuré les conséquences, il a répondu non. C'était dans le cadre de notre fonction de gendarme. On avait un acte administratif à établir. Ils ont établi leur acte administratif sans mesurer une seule seconde les conséquences qu'on aurait pu avoir. C'est quand même complètement effarant. C'est effarant d'entendre cela.

Le dernier point que je souhaitais évoquer c'est de relayer à nouveau la demande extrêmement forte de l'ensemble des élus du bassin. J'ai eu un appel des élus du Cher il y a quelques jours. Beaucoup d'élus se posent énormément de questions, ils ne savent pas répondre à leurs administrés également, c'est d'avoir une réunion le plus rapidement possible. Pas une réunion à quelques uns mais une réunion avec l'ensemble des élus du bassin et je souhaiterais qu'elle soit provoquée très très vite.

Michel Veneau

Tout cela est prévu. Tout ce que vous avez écrit, même mis sur votre réseau facebook, vous répétez déjà ce que j'ai proposé et en plus tout ce que vous nous dites là c'est programmé avec Monsieur Flandin. Tout est programmé.

Hicham Boujlilat

Quand est programmée la date de cette réunion avec l'ensemble des élus ?

Michel Veneau

La semaine prochaine.

Hicham Boujlilat

Il n'y a pas de date.

Michel Veneau

Non, il faut déjà qu'on ait les réponses de l'ARS, que les médecins s'engagent et que nous, au niveau des murs, on a le droit avec le mandataire de faire une estimation des travaux.

Hicham Boujlilat

Le mandataire est en train de la faire.

Michel Veneau

Nous, collectivités. Je parle de toutes les collectivités, on a le droit demain d'aller sur le site avec des experts pour estimer. Qu'avez-vous dit, je n'ai pas compris ? C'est important. Demain, s'il y a un repreneur au niveau de l'activité et si les murs restent parce que le groupe va vouloir aussi se démunir, c'est normal. Il faut bien qu'on ait une évaluation des travaux à réaliser sur l'ensemble de l'immobilier pour connaître la valeur réelle du bâtiment.

Hicham Boujlilat

Une réunion est prévue avec l'ensemble des élus du bassin la semaine prochaine.

Michel Veneau

Pas cette semaine, l'autre semaine.

Hicham Boujlilat

Une réunion est prévue avec l'ensemble de tous les élus du bassin la semaine prochaine.

Michel Veneau

J'espère qu'on aura toutes les infos à communiquer.

Hicham Boujlilat

Je pense que les élus en ont besoin. Il y a des élus qui n'ont même pas les infos d'aujourd'hui. Je pense que quel que soit le niveau d'information, c'est extrêmement important de réunir l'ensemble des élus du bassin.

Michel Veneau

On a bien compris tout cela. C'est vrais que l'autre jour, lors des deux manifestations qui étaient très importante, qui ont mobilisé beaucoup de personnes, tous les personnels bien sûr et la population, on a bien senti qu'il y avait une mobilisation générale sur le bassin de vie. On va le faire mais il ne faut pas griller les étapes. Il faut que l'ARS s'engage. Il y a deux choses : les médecins et l'ARS. Après je crois que l'on pourra continuer à travailler. Monsieur Mangeot était à une réunion de travail avec nous. On est vraiment sur la brèche. Tous les jours on y est. On essaie d'avancer mais il faut aussi qu'on décide de la tutelle.

Hicham Boujlilat

La tutelle de l'hôpital.

Michel Veneau

De l'ARS.

Hicham Boujlilat

Ce n'est pas notre tutelle à nous.

Michel Veneau

Non mais c'est la tutelle de l'ARS.

Hicham Boujlilat

Cela veut dire qu'il va y avoir une offre au tribunal de commerce, j'espère, de repreneur potentiel. Je ne sais pas comment ils feront sans expertise juridique par rapport à l'immobilier.

Michel Veneau

Le problème est là.

Hicham Boujlilat

Si ça les engage par rapport au pénal. La deuxième chose est que sera-t-il possible de proposer par rapport au portage immobilier dans le cadre de l'audience du tribunal de commerce.

Michel Veneau

C'est pour cette raison que l'on demande à l'ARS de faire cette proposition de remettre les médecins sur le bloc rapidement.

Hicham Boujlilat

Pour un report de la décision du tribunal, c'est ça ?

Michel Veneau

Oui, mais je ne sais pas si ça pourra se faire. Demain on est au téléphone.

Denis Mangeot

Je crois qu'il faut franchement distinguer la SAS Clinique de Cosne de la SCI qui n'est pas du tout en cause aujourd'hui. La SCI vit très bien, elle touche ses loyers, tout va bien. Il se trouve aujourd'hui que c'est la SAS Clinique de Cosne qui passera au tribunal. Il y aura une décision de prise, soit de la continuité, soit de la liquidation mais c'est très distinct de ce qui va se passer sur le bâtiment. Si jamais le plateau redémarre, aucun problème, la location se fera toujours à la SCI pour un prix de 90 € le m² qui est d'ailleurs un prix du marché. C'est tout ce que je voulais dire, c'est vraiment distinct.

Michel Veneau

On essaie d'aller assez vite justement pour pouvoir informer nos collègues et la population. Mais on est dans un contexte difficile, il faut le reconnaître. Si l'ARS demain déclenche le truc avec les médecins, c'est sûr que ça va aller plus vite. C'est sûr qu'on va gagner du temps et ce sera plus facile aussi peut-être pour un repreneur de se positionner.

Christian Perreau

Je voudrais savoir comment vous avez sélectionné les élus qui avaient le droit de participer à la réunion. Tous les élus du Cher ont eu droit. Il y a deux ans on avait participé.

Michel Veneau

Je vous explique. La secrétaire de l'ARS a été en communication pendant deux jours avec notre secrétariat et c'est eux qui ont indiqué, ce n'est pas le maire de Cosne qui a invité. C'est bien le directeur de l'ARS. Nous avons dit il faut inviter des gens du Cher parce qu'ils souhaitent depuis longtemps y participer mais ce n'est pas le maire de Cosne ni le président de la com com qui ont invité. C'est l'ARS.

Christian Perreau

Il y a beaucoup d'élus de la Nièvre, y compris nous qui n'ont pas été conviés. Il y a deux ans, j'avais participé.

Michel Veneau

Je veux bien, demain me mettre autour d'une table avec tous les élus locaux, ça ne me gêne pas du tout. Moi, Michel Veneau ça ne me gêne pas du tout. Mais ce n'est pas nous qui avons invité.

Christian Perreau

Les élus du Cher ont été plus fermes que nous, ils sont tous rentrés.

Michel Veneau

Il n'y en avait pas beaucoup.

Christian Perreau

Il y en avait quand même.

Michel Veneau

Pas beaucoup, ils étaient au 3^{ème} ou 4^{ème} rang.

Christian Perreau

Les élus du Cher il y a deux ans avaient l'air beaucoup plus offensifs que nous.

Michel Veneau

Sur la maternité ?

Christian Perreau

Oui sur la maternité. Sur la proposition de reprendre ou de refaire une SEM. Ils étaient déjà éveillés. Tandis qu'ici je n'ai pas rencontré cette dynamique là.

Propos inaudibles

Christian Perreau

J'ai participé à la réunion il y a deux ans.

Michel Veneau

Il y a deux ans, les gens du Cher ne nous ont pas proposé de créer une SEM.

Christian Perreau

Si.

Michel Veneau

C'est faux.

Christian Perreau

Si j'ai même proposé de lancer une épargne à la réunion qu'on a faite le vendredi. C'était une réunion qui se tenait à huis clos et je me rappelle bien les propos du maire de Sury-près-Léré : je fais mon budget s'il faut que je crée une ligne dites moi le tout de suite. Je ne connais pas tous les élus du Cher mais la maire de Savigny, le maire de Boulleret, avaient pigé le truc. Ici on n'avait pas donné suite. Si vous voulez créer une SEM, vous la faites avec qui ? avec les communes environnantes. Où en est-on aujourd'hui ? Est-ce qu'on est en train de travailler, on est en train de faire quelques chose ? au tribunal de commerce on va vous dire de reprendre les murs, est-ce qu'on a l'outil pour le faire ? Ils ne vont peut-être pas nous le dire aujourd'hui. Mais est-ce qu'on est en train de se préparer ?

Michel Veneau

Vous avez tout compris. On est en train de se préparer avec tous nos partenaires.

Christian Perreau

Pour l'instant on n'est pas au courant.

Michel Veneau

On va voter ce soir M. Perreau. On vous fait une proposition ce soir.

Hicham Boujlilat

On a la liste de tous les partenaires ce soir ?

Michel Veneau

On va passer à autre chose.

Hicham Boujlilat

C'est important.

Michel Veneau

La démagogie c'est bon. On ne va pas commencer. Ce n'est pas une tribune politique ici. On est là pour travailler sérieusement pour la santé.

Hicham Boujlilat

Ce n'est pas une tribune politique que de demander tous les partenaires.

Michel Veneau

Ça me fait mal d'entendre dire ça

Hicham Boujlilat

Monsieur le Maire vous dites tous les partenaires. Les élus du Cher déplorent le fait de ne pas savoir ce qui se passe.

Michel Veneau

Non mais c'est vous qui le dites.

Hicham Boujlilat

J'ai lu l'appel.

Michel Veneau

Un.

Hicham Boujlilat

Ok.

Michel Veneau

Un élu du Cher.

Hicham Boujlilat

C'est vous qui le dites sur votre réseau.

Michel Veneau

Je vous l'ai dit ainsi qu'à Monsieur Dherbier, il ne faut pas nous prendre pour des débutants.

Hicham Boujlilat

Donc ce n'est pas l'appel des élus, c'est l'appel d'un élu Cher. D'accord.

Michel Veneau

Vous vous rappelez ce que je vous ai dit ? Il faut que l'on monte le projet médical en priorité : l'ARS et les médecins. Et derrière, le problème de l'immobilier, il faut déjà que ce soit en vente, Monsieur Mangeot vous l'a dit ce n'est pas en vente aujourd'hui. Pour l'instant les murs ne sont pas en vente. On est bien d'accord, ni la chirurgie, ni la partie où il y a la médecine, ni l'imagerie. Pour l'instant il n'y a rien en vente. En attendant on essaie de monter une structure pour pouvoir acquérir ces murs le jour où ils seront en vente, à un prix convenable, bien sûr. Pour le reste, on peut toujours dire des choses. Moi aussi, je voudrais bien que ça aille plus vite mais vous connaissez ces freins que nous avons tous malheureusement mais on peut encore réussir si l'ARS avec les médecins s'engagent, on va réussir. Voilà ce que je voulais vous dire.

Monsieur Demay, je vous passe la parole.

Thierry Demay

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues

La loi d'administration territoriale de la république de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. L'article 107 de la loi nouvelle de l'organisation territoriale de la république, dite loi

NOTRe, a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du CGCT, relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Sur le contenu, ce rapport doit maintenant, non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines. Cette présentation s'impose tant au budget principal qu'à son budget annexe. Le contexte général dans lequel s'inscrit notre budget 2020 doit tenir compte de plusieurs paramètres et notamment des données macroéconomiques. Je me permets de vous en citer quelques-unes afin de vous apporter les clés de compréhension nécessaires à notre projet d'orientation budgétaire.

Tout d'abord, du point de vue international, la guerre économique entre les USA et la Chine crée un environnement tendu qui pèse sur les échanges mondiaux. D'autre part, les incertitudes en Europe, liées notamment au Brexit, n'apportent pas plus de sérénité pour l'avenir. En France, maintenant, le PIB devrait progresser de 1,2 % cette année, ce qui est mieux que l'an passé, mais toujours insuffisant pour redresser les comptes publics. L'inflation quant à elle, reste stable à 1 %. En conséquence, la consommation intérieure a tendance à être portée par les ménages, d'où l'intérêt pour nous de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir la diminution votée depuis notre arrivée en 2014. Cependant, des incertitudes persistent sur nos recettes. Qu'en sera-t-il exactement de la compensation de l'Etat, de la suppression de la taxe d'habitation ? Quelles décisions débattues actuellement concernant la DCRTP, la DNP, le FCTVA ? Tout ceci part d'un bon sentiment pour ne pas augmenter les dépenses de l'État, mais malheureusement, souvent au détriment des échelons inférieurs et notamment des communes. L'avenir nous dira ce qu'il en sera.

En conséquence, nous avons, comme à notre habitude, été prudents. Nos recettes sont affichées avec toutes les contraintes d'incertitude vues ci-dessus, tandis que nos dépenses, elles, sont calculées au plus juste en fonction des besoins des services qui depuis 6 ans, ont fait beaucoup d'efforts pour arriver à une meilleure efficacité. Du point de vue local, notre territoire reste attractif. Bien sûr on peut regretter que certains préfèrent faire des kilomètres pour économiser quelques euros pour aller vivre dans les communes alentours. Cependant avec la suppression programmée de la taxe d'habitation pris en charge par l'Etat via l'argent du Département, je pense que l'on peut espérer que la raison de la différence d'impôt soit sujette à caution surtout au niveau des prix des carburants. L'avenir nous le dira. Bientôt nous saurons ce qu'il va advenir des certaines entreprises locales : Conforama pourrait être repris par But, Altifort, des repreneurs semblent intéressés même s'il restera des salariés sur le carreau. La clinique sujet d'urgence absolue mobilise toutes les bonnes volontés de l'équipe municipale, de tous les élus de Cosne-Cours, des communes de la Communauté de communes Cœur de Loire mais aussi des alentours et de tout le bassin de vie. Tout ceci pour dire qu'avec les différents partenaires de la commune, des différents dispositifs souscrits, nous avons investi, depuis notre arrivée, plus de 20 millions d'euros pour le bien être des habitants et fournir des services indispensables comme l'assainissement ou la fibre optique qui sera mise en place l'an prochain.

Je vais maintenant vous commenter les chiffres du document que vous avez tous eus.

Le premier point concerne les recettes de fonctionnement. Je vais faire un comparatif entre les chiffres de 2014 (du compte administratif 2014) avec les prévisions de 2020 qui seront présentées lors du budget primitif. En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, nous avons une différence de 580 000 € entre 2014 et 2020, ce qui représente une diminution de soit 24 %.

Concernant les impôts directs locaux, nous avons une augmentation de 13 000 € soit une augmentation de 0,19 % sur six ans. Les autres impôts : une diminution de 167 000 €, ce qui représente 13 % de moins.

Les allocations, subventions et transferts reçus, on a une diminution de 357 000 €, soit - 27 %.

Le produit des services des domaines de gestion courante, financiers et divers, nous avons une diminution 188 000 € donc - 21 %, ce qui globalement entre 2014 et les prévisions de 2020, nous donne une diminution de 1 316 000 €, soit - 10 %.

Concernant l'évolution du produit fiscal communal, notifié depuis l'état 1 259.

Nous avons en ce qui concerne la taxe d'habitation, un différentiel de - 35 000 € en ce qui concerne 2014 par rapport à nos prévisions de 2020, soit une diminution de 2 %.

Concernant le foncier bâti nous avons une augmentation de 235 714 €, soit + 7 %. Et enfin le foncier non bâti une diminution de 11 345 €, soit - 9 %. Concernant le foncier bâti, je pense que cette augmentation importante prouve le dynamisme des constructions en tenant compte d'une petite évolution des bases de calcul qui sont faites, non pas par la commune mais par l'Etat.

Concernant l'évolution des taux de fiscalité communale, nous avons voté en 2015 une diminution qui a donné des taux de 11,62 %, 18,65 et 81, 90 %, ce qui nous fait en prenant les chiffres de 2014 et en les rapportant aux chiffres de 2020, une augmentation de 53 000 € des impôts entre 2014 et 2020 sur la taxe d'habitation et 102 000 € sur le foncier bâti et de 3 500 € sur le foncier non bâti.

Concernant les allocations compensatrices et de fiscalité reversées. Nous avons tous les éléments qui sont relatifs. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) a été bonifiée en 2018 mais par contre depuis 2019 c'est une ponction qui se fait et on a prévu encore pour 2020 une nouvelle ponction.

En ce qui concerne la compensation de la taxe professionnelle on a une diminution qui est suite à la reprise des investissements. Pour l'attribution de la compensation de la Communauté de communes Cœur de Loire, on a une diminution entre 2017 et 2018 qui correspond à la reprise du centre social.

La dotation globale de fonctionnement : on a une diminution de 876 982 € entre 2014 et 2020, soit - 44 %, ce qui est extraordinaire.

La dotation de solidarité urbaine voit une augmentation de 40 949 €, soit 24 % de plus.

La dotation de solidarité rurale de 182 139 €, augmente de 73 %, mais au global notre dotation globale de fonctionnement diminue bien de 583 000 €, soit - 24 %. Sur l'écran on voit bien la chute de la dotation globale de fonctionnement, même si depuis 2017, on a plutôt une certaine stabilité. Il ne faut pas oublier que pendant ce temps l'inflation est toujours présente, même si c'est que 1 ou 1.5 %, « le pouvoir d'achat » de la commune diminue d'autant.

On va passer maintenant aux dépenses de fonctionnement. Concernant les frais de personnel, entre 2014 et 2020 on a une diminution de 169 000 €, ce qui représente une diminution de 2.5 % malgré la mise en place du RIFSEEP qui était prévue.

Concernant les autres charges de gestion courante, on a une diminution de 227 000 €, soit 13 %. Les charges à caractère général sont de - 261 000 €, soit - 11 %. Les frais financiers relatifs à la dette, on a une diminution de 54 000 €, soit - 27 %. Globalement entre 2014 et 2020 en prévisionnel, au niveau du total des dépenses de fonctionnement nous avons une diminution des dépenses de 754 000 €, soit - 6 %.

Ensuite, vous avez l'évolution des subventions versées par la ville en milliers d'euros. Au niveau du graphique il y a la reprise en excédent du CCAS en 2016 et le transfert de compétences du centre social en 2018, ce qui n'empêche que l'année dernière et cette année, nous allons verser un petit peu plus de subventions aux différentes associations. Concernant le personnel, on qu'entre 2016 et 2020, on a 205 personnes en 2016 qui étaient prises en compte par la commune et en 2020, on est à 188 personnes. Le travail qui est fait par les agents est toujours bien fait et qu'en plus avec le nouveau centre technique municipal, il y a plus d'efficacité. On va passer de plusieurs sites qui étaient mis en place (on était à 7 sites si je me souviens bien), à globalement un seul site. Plus de dépenses pour aller voir sur les différents sites et meilleure gestion des personnes qui sont toutes mises au même endroit.

Les différents chiffres de la masse salariale qui reprennent le détail des différentes sommes qui sont proposées entre le compte administratif 2013 et les estimations prévues pour 2020. Entre 2019 et 2020, on a une augmentation qui est liée à ce RIFSEEP qui est mis en place.

Vous avez ensuite un graphique qui a été restitué pour éviter les problèmes d'analyse et qui montre bien l'évolution des différents nombres de personnes qui ont été sur la commune.

Concernant l'autofinancement, on avait des dépenses en 2014 de 12 335 000 € alors que l'on ne prévoit que 11 580 000 € de dépenses pour 2020, soit une diminution de 754 000 €. Cependant, dans le même temps, au niveau des recettes, on était à 13 038 000 € en 2014, on passe à 11 723 000 € en 2020, soit une diminution de 1 315 000 €, ce qui signifie que malgré nos efforts de serrer toutes les dépenses, on a un différentiel d'autofinancement lié à ceci ici de 560 000 €.

On va passer maintenant à la dette. On a un capital de dettes qui était de 412 000 € de remboursé en 2014, on passe à 625 000 € en 2020. Par contre, au niveau des intérêts on était à 201 000 €, alors qu'en 2020, on passe à 137 000 €, ce qui fait une diminution de 63 491 €, soit - 32 % au niveau des intérêts, ce qui prouve que l'on est extrêmement attentif à toutes les conditions qui peuvent être proposées par les différents organismes prêteurs.

Vous avez l'ensemble des éléments empruntés qui ont été faits depuis des années, qui restent à la charge du budget principal. On a heureusement bénéficié d'un prêt au taux 0 et de taux bas en ce moment, ce qui nous permet de pouvoir financer de manière plus efficace les projets actuels et les projets futurs.

On va passer maintenant à l'épargne brute, on reprend les chiffres de 2014/2020. On a une diminution des recettes de 1 279 000 € et des dépenses de 693 000 €, ce qui montre bien que si rien n'avait été fait au niveau des dépenses, d'arriver à les juguler, à les diminuer même en ce qui nous concerne, il n'y aurait pas eu de possibilité d'emprunter et de ne pas pouvoir financer les différents travaux.

Les ratios. Il existe différents ratios qui doivent être expliqués. Vous avez les ratios de dépenses réelles de fonctionnement sur la population. On voit qu'en dépenses en 2018, on était à 981 € alors qu'en 2014, on était à 1 059 €. Sur le produit des impositions directes on était à 468 € en 2018 et à 459 € en 2014. On a été plus efficace en ce qui concerne ceci.

Les recettes réelles de fonctionnement sur la population, 1 191 € en 2014 et 1 159 € en 2018.

Les dépenses d'équipement, on était à 179 € par habitant en 2014, alors qu'en 2018, on est à 329 €.

Je ne vais pas vous rappeler tous les autres ratios puisqu'ils ont été montrés.

En ce qui concerne les ratios de la STRATE, on voit que globalement, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire fait bien son travail puisque si je prends le premier d'entre eux : les dépenses de fonctionnement on est à 981 €, alors que la moyenne de la STRATE des communes de 10 000 à 20 000 habitants est plutôt à 1 107 €. On voit un différentiel assez important. On fait tout ce que l'on peut pour être les plus efficaces possible.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement en 2019, on estime que l'on va avoir un montant réalisé de 4 105 000 €, soit un taux de réalisation de 68,92 %. C'est une bonne réalisation même s'il y a encore beaucoup de projets à venir.

En ce qui concerne le tableau des AP/CP, il faut retenir principalement la mise en place d'un fonds de 600 000 € qui soit disponible sur le budget 2020 pour intervenir dans le cadre par exemple d'une SEM sur la santé au profit de ce qui pourrait se passer pour la Clinique de Cosne.

On a des dépenses en investissement mais on a aussi des recettes liées aux subventions que l'on peut obtenir. En 2019, on estime ces recettes à 795 000 € et pour l'année 2020, par rapport à tout ce qui a été notifié, on estime celle-ci à 858 057 €. Sur les années à venir, il restera encore 668 000 € à obtenir.

En ce qui concerne le budget assainissement.

Michel Veneau

C'est comme l'autre jour, on n'a rien changé.

Alain Dherbier

De toute façon les changements sont sur les AP/CP.

Michel Veneau

Tout à fait. Le reste n'a pas changé.

Thierry Demay

Je suis désolé la directrice des finances me précise que le débat du DOB qui avait été fait au préalable n'est plus « valable » donc on est obligé de faire comme si il n'y avait rien eu par rapport à ce que je dois présenter. Par contre je vais résumer un peu plus.

Le budget d'assainissement en 2020 s'élève à 461 000 € en ce qui concerne les dépenses et à 583 000 € en recettes, ce qui permet de dégager un autofinancement de 131 000 €. Les autorisations de programme vous sont présentées. Il s'agit principalement en 2019 de l'assainissement qui est mis en place pour une deuxième tranche sur Cours et une première tranche sur Villechaud. Les reliquats à venir sur les budgets 2020 à 23 parce qu'il y a encore la possibilité de faire des tranches supplémentaires.

On passe maintenant au budget de l'eau pour l'année 2020, on estime à 138 586 € de dépenses et un montant de 180 749 € en ce qui concerne les recettes, soit un autofinancement de 42 000 €, avec principalement pour 2020 simplement une extension de réseau liée à l'urbanisation pour un montant de 10 000 €.

Le budget du STIC est financé par une subvention du budget principal. Il n'y a pas d'investissement particulier cette année puisque les deux bus ont été rénovés. On a un prévisionnel de dépenses de 122 266 € qui est financé pour 13 000 € par le produit du service du Papillon et pour 109 000 par la dotation du budget principal.

La projection de la dette qui vous montre l'extinction au fur et à mesure des années de la dette, aussi bien du budget ville, que du budget eau que du budget assainissement.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier

J'ai regardé avec attention les AP/CP. J'ai bien vu les 600 000 € que vous avez fléchés sur l'action dans une SEM de santé et j'ai plusieurs questions à vous poser, notamment sur l'aménagement centre-ville quartier ouest. Dans les crédits de paiement 2018, on avait 685 187.97 €. Je parle bien de 2018. La c'est rectifié, j'ai 104 814.36 €.

Thierry Demay

C'est tout simplement parce qu'il y avait un montant qui avait été prévu en 2018 qui n'a pas été consommé, donc il est lissé sur les années suivantes.

Michel Veneau

Vous savez aussi qu'on a arrêté l'intérieur du Vieux Château qui était programmé en financement.

Alain Dherbier

Non ça n'y est pas.

Michel Veneau

L'intérieur que l'on n'a pas continué.

Alain Dherbier

J'ai vu sur l'aménagement quartier ouest, il y a - 373 288 €, dans les autorisations de programmes ouvertes.

Thierry Demay

Ça correspond avec la troisième tranche. Il y avait les reliquats qui restaient sur les autres entreprises qui avaient été mises en place, c'est pour cela qu'on a enlevé cette partie qui correspond.

Alain Dherbier

Ce sont des travaux qui n'ont pas été faits ?

Thierry Demay

C'est par rapport à la prévision budgétaire qui avait été faite. On avait alloué un budget qui était de X milliers. Quand les entreprises ont soumissionné leur montant, c'était inférieur. C'est ce qui explique qu'on a une différence.

Michel Veneau

Les offres ont été inférieures à la prévision budgétaire, beaucoup même.

Alain Dherbier

Oui 373 000 €

Autrement dans la création de la 3^{ème} salle de cinéma, on a toujours un crédit de paiement 2018 : 48 941.78 € et en crédit de paiement 2019 : 181 658.22 €

Est-ce que c'est toujours d'actualité, ça correspond à quoi ?

Thierry Demay

Ce sont tous les marchés qui avaient été notifiés jusqu'à la date où il a été pris la décision d'arrêter ce projet. Comme ces marchés avaient été notifiés, il y a eu des travaux qui ont été réalisés et ces travaux sont obligatoirement à payer. C'est principalement les travaux qui ont été faits par l'architecte : la partie étude, sonorisation, mise en place du sol, etc.

Alain Dherbier

187 000 ?

Michel Veneau

Non.

Alain Dherbier

Si.

Thierry Demay

Si c'est ça.

Alain Dherbier

181658.22

Thierry Demay

L'architecte, Socotec et tous les organismes de contrôle.

Michel Veneau

On l'a vu déjà au Palais de Loire. Vous vous rappelez de l'addition de tous les organismes. C'est fou mais en attendant on se rappelle de tous les organismes de contrôle. A chaque fois on en rajoute.

Alain Dherbier

D'accord. Dans les actions cinéma, les 400 000 € qui ont été supprimés, ça correspondait à quoi ?

Thierry Demay

Ça correspondait à la prise de participation de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire dans la SEM. 400 000 € qu'on aurait souscrits.

Alain Dherbier

D'accord.

Thierry Demay

Ça a été supprimé. Pour la SEM cinéma, on a tout arrêté par rapport à ça.

Alain Dherbier

Concernant l'Eden aujourd'hui que se passe-t-il ?

Michel Veneau

On continue comme avant.

Alain Dherbier

On a voté notamment un changement de location.

Michel Veneau

C'est fini. Tout est annulé.

Alain Dherbier

C'est annulé mais ça va repasser en Conseil ? Ça se passe comment. On a voté pour ça.

Thierry Demay

Au niveau de l'Eden cinéma, la convention qui a été signée qui va jusqu'au 31 décembre 2021 est toujours en route. Par contre il faut qu'on réévalue tous ces éléments comme il n'y a plus la mise en place d'une SEM avec les travaux concernés. Tout ce qui était prévu, notamment au niveau de la rétrocession d'une partie des prix des places de cinéma, ce n'est plus d'actualité. Il faut qu'on attende de savoir ce qu'il en sera exactement pour la clinique. Je pense que l'idée principale que tout le monde a bien compris c'est que la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire veut absolument se focaliser sur ce problème de santé en disant on y va à fond, le reste on verra quand le moment sera opportun. Pour l'instant c'est arrêté. On met 600 000 € de façon à être prêt à faire face s'il y a besoin.

Alain Dherbier

On ne conteste pas du tout l'orientation qui est prise. De toute façon la troisième salle on était contre depuis le départ. Ce n'est pas un souci.

Thierry Demay

J'explique par rapport au débat d'orientation budgétaire quelles sont les différences par rapport aux questions que vous me posez.

Alain Dherbier

D'accord. C'est bon pour moi.

Hicham Boujlilat

Sur la question du cinéma, ça veut dire que le projet est suspendu et pas abandonné. C'est bien cela ?

Michel Veneau

Tout à fait. C'est le maire qui répond. Il est suspendu. Nous allons même déposer le permis de construire qui peut durer pendant quatre ans, en validité.

Hicham Boujlilat

D'accord.

Michel Veneau

Vous avez vu qu'au niveau de Cœur de ville, il y a des financements très importants sur cette opération. La Ville de Cosne avait une faible participation sur l'investissement. C'était une opération culturelle qui était très très favorable à la ville. C'est pour cette raison qu'on avait insisté pour réaliser ce projet mais vu le contexte on ne va pas revenir dessus.

Hicham Boujlilat

On était surpris de ne pas voir au Conseil municipal de délibération liée à l'annulation du pacte d'actionnaires. L'actionnaire principal privé qui est parti. On avait pris une délibération (on a voté contre) où la participation qui était demandée au gérant était vue d'une manière différente.

Michel Veneau

Monsieur Boujlilat, tout cela est fini. On n'en parle plus.

Hicham Boujlilat

Si on ne le voit pas en Conseil municipal...

Michel Veneau

On va écrire aux actionnaires et il y a certains actionnaires qui vont certainement peut-être gardé l'engagement qu'ils avaient fait pour cette SEM, la reporter sur l'autre SEM de santé. On en a quelques uns qui nous ont déjà porté leur intention.

Hicham Boujlilat

Pour cette SEM, ce qu'on a voté en conseil municipal, on ne peut le défaire qu'en conseil municipal, cela veut dire qu'aujourd'hui ce n'est pas abandonné et j'étais plus sur la question de la SEM. Jusqu'à la fin de l'année, le gérant paie un loyer tous les mois, on en avait parlé. A partir de l'année prochaine il lui était demandé X centimes d'euros.

Thierry Demay

Non, vous confondez. C'est à partir de 2022 qu'il aurait dû payer cela.

Michel Veneau

C'est 2022 Monsieur Boujlilat.

Thierry Demay

On a voté en conseil municipal une prolongation de son contrat de location. C'était un forfait.

Hicham Boujlilat

Le loyer ne change pas. Il est toujours à payer comme ça.

Thierry Demay

Le loyer a été voté, vous aviez voté pour la partie du loyer dans la nouvelle convention au niveau du gérant de l'Eden cinéma jusqu'au 31 décembre 2021. Après il y a la SEM qui envisageait de mettre un autre système de rétribution. Comme vient de vous le dire Monsieur le Maire, ce n'est plus d'actualité.

Hicham Boujlilat

On note que le projet qui n'apparaît pas dans le débat d'orientation budgétaire n'est pas abandonné mais suspendu et que vous envisagez de le continuer. Quand on voit le coût des études et que ça représente (200 000 € rien qu'en études) 30 % de ce qui envisagé de mettre pour une participation dans le cadre d'un projet santé, on peut appeler ça comme ça parce qu'on ne sait pas exactement ce que c'est, ça représente de très grosses dépenses. Sur le débat d'orientation budgétaire et sur la présentation, vous parliez d'attractivité et je serais nuancé malheureusement là-dessus. Il faut avoir une certaine prudence sur certaines affirmations que vous avez données. Il y a un PSE qui est en cours à Conforama et la décision n'est pas encore prise. Le PSE est encore en cours. Il y a une décision qui devrait être prise dans le cadre d'un PSE du 11 février. A aujourd'hui, (c'est le livre 2, le livre 3 qui sont sous le sceau de la confidentialité) les salariés n'ont pas connaissance d'une reprise de Conforama par But. Donc il faut être extrêmement prudent.

Thierry Demay

C'est pour cela que j'ai employé le conditionnel.

Hicham Boujlilat

A mon avis il faut être beaucoup plus prudent.

Michel Veneau

Le conditionnel.

Hicham Boujlilat

Il faut être extrêmement prudent. On a entendu beaucoup de choses. Aujourd'hui ce qui est en train de se négocier, c'est « le sort des salariés » de manière à ce qu'ils puissent être traités de la manière la plus décente possible tout comme pour les salariés d'Altifort, dont au mieux ce serait peut être 30%, et encore, de salariés qui seraient repris sur l'un des repreneurs potentiels.

Sur le débat d'orientation budgétaire, la dernière fois, on disait qu'il fallait prendre en compte l'aspect économique, l'aspect démographique avec une baisse de la population et l'aspect sanitaire dans le cadre de la construction du DOB. On vous l'a dit d'autant plus que juste avant on avait eu l'intervention des personnels de santé de la clinique et du

président de CME qui nous avaient alertés sur la situation. La construction budgétaire telle que vous la proposiez, dans le contexte elle nous paraissait particulière.

Par rapport à la dernière fois, je souhaiterais apporter quelques éclairages que je n'avais pas pu apporter lors de notre dernière réunion. On avait disposé des éléments quelques jours avant. On a eu le temps de les regarder un peu plus précisément. Le budget que vous préparez montre bien dans les chiffres que vous nous avez montrés, que l'on voit très mal parce qu'on ne les voit pas assez. Quand on regarde le document que vous nous avez transmis, on voit plusieurs choses. On constate qu'il y a eu une augmentation des impôts ménages Vous dites le contraire. Si jamais vous me dites non ce n'est pas vrai, j'ai apporté ma taxe foncière, vous verrez l'évolution depuis la dernière fois. Je la tiens ici à disposition. Vous verrez bien que je paie plus en taxe foncière que l'année dernière et notamment par rapport à la commune. Vous avez dit maintenant on ne paie pas plus, les cosnois paient plus qu'avant. Ils paient plus qu'avant.

Michel Veneau

Monsieur Boujlilat, je vous arrête tout de suite, c'est à vérifier.

Hicham Boujlilat

C'est pour cela que je l'ai apportée.

Michel Veneau

On fera une photocopie, on va vérifier.

Hicham Boujlilat

Avec plaisir. Vous pouvez le faire et je pense que vous pouvez même faire la photocopie de l'ensemble des taxes foncières des cosnois. Vous aurez l'occasion de le faire dans les prochaines semaines et vous verrez ce qu'ils vous diront. Quand ils vous diront Monsieur le Maire ou Monsieur le candidat, je paie plus de taxe foncière. Ce n'est pas vrai c'est à vérifier.

Michel Veneau

Mais Monsieur Boujlilat, on n'est pas en campagne pour l'instant.

Hicham Boujlilat

Non.

Michel Veneau

On aura le temps de parler de tous ces chiffres bientôt. Vous me donnerez votre feuille qu'on fasse une photo et on va vérifier.

Hicham Boujlilat

Pas de problème.

Michel Veneau

Il y a peut-être une modification.

Hicham Boujlilat

Pas de problème. Je crois qu'on peut même la passer. Ça concerne peut être que les élus d'opposition et pas les élus de la majorité.

Michel Veneau

Ah voilà.

Hicham Boujlilat

L'ensemble des élus de l'opposition paie plus de taxe foncière que l'année dernière. Tant mieux ça va dans les caisses de la ville. On paie des impôts comme tout le monde.

Michel Veneau

Merci pour votre contribution.

Hicham Boujlilat

Vous me direz. Je signale à Chérif qui dit autant pour la Région mais vous savez qu'en tant qu'agent régional que la Région ne perçoit aucun impôt. Elle ne lève aucun impôt. Peut-être, êtes-vous le seul en région qui payez une taxe pour la Région mais on ne la voit pas ici. Il ne faut pas dire n'importe quoi.

Par rapport au débat d'orientation budgétaire et sur la partie impôt que vous nous avez donnée, en 2013 : 4 864 900 € de produits ménages, en 2019 : 5 122 942 €. Quand je fais 2019 moins 2013, je vois une augmentation de 5 %. Ce sont les chiffres, c'est écrit, c'est incontestable.

Michel Veneau

C'est normal. Vous savez comment tout cela est calculé ? Vous savez comment ça fonctionne.

Hicham Boujlilat

Oui c'est le produit de la taxe d'habitation.

Michel Veneau

Vous savez que les bases sont augmentées tous les ans.

Hicham Boujlilat

Je n'ai pas dit le contraire.

Michel Veneau

Vous venez de dire 5 %. 5% divisés par tant d'années, ça fait 1 et quelque % ou à peine

Thierry Demay

Si je peux me permettre de vous interrompre.

Michel Veneau

Vous connaissez bien tous ces chiffres.

Hicham Boujlilat

J'entends qu'il y a eu une baisse de la fiscalité et du produit fiscal sur l'ensemble des ces années. Les cosnois aujourd'hui paient plus (peut-être que les élus de l'opposition) d'impôts ménages qu'il y a 6 ans. Il n'y a pas eu la baisse.
La deuxième chose qui est inquiétante...

Michel Veneau

Monsieur Demay va vous répondre.

Hicham Boujlilat

Est-ce que je peux terminer ?

Michel Veneau

Monsieur Demay va vous répondre parce que c'est quand même une question.

Hicham Boujlilat

Ce n'est pas une question.

Michel Veneau

Si

Hicham Boujlilat

Non.

Thierry Demay

Votre affirmation peut être sujet à caution car comme vous le savez très bien aussi, on ne peut décider que d'une seule chose, c'est du taux d'imposition.

Hicham Boujlilat

Bien sûr.

Thierry Demay

On est passé de 11.98 à 11.62.

Hicham Boujlilat

Oui.

Thierry Demay

Par contre, la base d'imposition est fixée par les impôts et c'est l'Etat qui évalue tous les ans un pourcentage d'augmentation. Très sincèrement, si je reprends les chiffres que vous me donniez, 2013/2019, je vois 2013 taxe d'habitation 1 739 000 €, 2019 : 1 703 000 €.

Hicham Boujlilat

Oui mais j'y viens là-dessus.

Thierry Demay

Je voulais juste rectifier par rapport à ce que vous dites.

Hicham Boujlilat

Oui. Est-ce que vous avez eu l'attribution de compensation de la taxe d'habitation en même temps. Vous avez vu comment elle a évolué. Quand vous additionnez les deux est-ce que vous avez plus ou moins qu'en 2013 ?

Thierry Demay

Il serait peut-être intéressant d'expliquer ce qu'est cette attribution de compensation de la taxe d'habitation.

Hicham Boujlilat

Oui, dites-le.

Thierry Demay

Cette attribution de compensation est versée par l'Etat par rapport à toutes les personnes qui ne sont pas soumises à la taxe d'habitation ou qui ont droit à des exonérations. Donc globalement, bien entendu et heureusement, les communes bénéficient d'un remboursement de la part de l'Etat de cette partie. Ça rentre dans les recettes de la commune et heureusement.

Michel Veneau

Heureusement.

Hicham Boujlilat

Quand on additionne 2013 et 2019, on voit une augmentation. Deux choses par rapport à cela.

Michel Veneau

Ce sont les bases. C'est tout. Ce ne sont que les bases. Les taux communaux ont baissé pour nous. Ce n'est pas la commune, ce sont les bases.

Hicham Boujlilat

Je parle simplement du produit fiscal que paient les gens. Je sais que c'est les bases. C'est pour ça que vous aviez dit que je vais baisser les taux de 3 % par an pendant 6 ans et si ça avait été fait, si vous aviez respecté votre promesse, l'effet base n'aurait pas été.

Michel Veneau

3 %, on aurait été vraiment en-dessous.

Hicham Boujlilat

Oui et donc les cosnois auraient payé moins.

Michel Veneau

Vous avez vu la DGF.

Hicham Boujlilat

Je le sais. C'est pour cela qu'on avait jamais promis quelque chose qu'on ne tiendrait pas.

Michel Veneau

On verra ça dans quelques mois.

Hicham Boujlilat

On voit une augmentation très forte, c'est une augmentation de 5 %. La différence entre la taxe foncière et la taxe d'habitation ; la taxe foncière a une très grosse augmentation, les propriétaires sont là, donc les gens paient par rapport à des biens qui existent. Sur la taxe d'habitation, la différence est liée à deux choses : une baisse de la population. Si vous avez moins d'habitants, sur la taxe d'habitation, ils vont payer moins, c'est normal. La deuxième chose c'est également la précarisation. On ne peut pas dire si vous regardez les chiffres.

Michel Veneau

En attendant on a fait des travaux pendant quelques années. On a baissé nos coûts de fonctionnement. On a moins de personnel c'est vrai. On a aussi sur notre personnel le fonctionnement de nos services. Pendant cinq ans, on a diminué et ça a eu un impact très très fort sur notre budget sinon on n'aurait pas fait tout ce que l'on a fait en autofinancement.

Hicham Boujlilat

Je parlais de précarisation de nos ressources humaines. Cette précarisation, par rapport aux habitants de notre commune est symbolisée aussi par la gestion de l'évolution de nos ressources humaines. Depuis 2014, les conditions de travail de nos agents se sont dégradées, pourquoi ? Les effectifs ont baissé de 13 % (216 à 188) mais quand on creuse et qu'on regarde les tableaux, on voit que le nombre de titulaires a baissé de 19 % (près de 20 %), on passe de 176 à 143, quand celui des non titulaires a augmenté de 47 %. En plus d'une baisse générale de nos effectifs, on précarise malheureusement notre fonction publique et ça ne peut que dégrader le service rendu. Quand on a près de 14 % d'agents en moins, on voit bien la qualité du service.

Michel Veneau

Comment dites-vous cela. Répétez ce que vous venez de dire sur la qualité du service.

Hicham Boujlilat

Oui.

Michel Veneau

Vous dites que les cosnois ont moins de services qu'avant.

Hicham Boujlilat

Oui

Michel Veneau

Il y a le zéro phyto qui nous a plombé, comme vous quand vous étiez là, au début. Mais sinon il y a autant de service. La population ne se plaint pas, au niveau des services.

Hicham Boujlilat

C'est votre constat. Quand on a 13 % d'agents en moins, on ne peut pas dire qu'on avait avant 13 % d'agents en trop. Vous considérez que les agents qui étaient là...

Michel Veneau

On n'a pas dit ça.

Hicham Boujlilat

Ah.

Michel Veneau

Mais dans les services administratifs, vous vous rendez compte qu'il y a moins de personne qu'avant dans ces services. Il y a une autre organisation.

Hicham Boujlilat

Quand on regarde l'évolution de la masse salariale...

Michel Veneau

C'est pas mal quand même, parce ce qu'on a quand même dégagé des excédents au niveau de notre budget qui nous a permis, comme je vous l'ai dit tout à l'heure de faire des travaux, sinon on n'aurait pas pu. Si on n'avait pas eu cela pour le contrat de ville et Cœur de ville, on n'aurait jamais pu faire nos projets, si on n'avait pas fait ces efforts au début. Je vous le dis, reprenez tous les chiffres depuis le début.

Hicham Boujlilat

On les reprend.

Michel Veneau

Vous pouvez les reprendre. On était incapable d'autofinancer nos projets.

Hicham Boujlilat

On l'a vu avec les 2 millions d'euros supplémentaires sur le tribunal, avec 200 000 € dans des études sur un projet de cinéma. On voit où vont toutes ces dépenses. Je pense qu'on aurait fait autre chose.

Michel Veneau

Tous les projets qui ont été faits depuis le contrat de ville. Il fallait les autofinancer. Vous savez comment se passe le financement d'un projet.

Hicham Boujlilat

Les 2 millions et demi pour la cité technique, on a beaucoup de choses.

Michel Veneau

Les 2 millions et demi, ce sont vos chiffres, il y a de la TVA qu'on va rajouter. Il ne faut pas dire n'importe quoi dans vos chiffres. Il faut faire bien attention quand vous dites des chiffres.

Hicham Boujlilat

Ce ne sont pas mes chiffres mais ceux du budget.

Michel Veneau

Non.

Hicham Boujlilat

Ok.

Michel Veneau

Ce sont vos chiffres. Vous pouvez reprendre depuis que nous sommes là en 2014, vous verrez les économies qui ont été faites et l'effort de nos agents. Les agents ont fait un effort exceptionnel. Je ne parle des élus, c'est moi qui ait fermé le robinet.

Hicham Boujlilat

Monsieur le Maire, je vous prie de m'excuser, vous avez raison, je me suis trompé. Sur la cité technique ce n'est pas 2 500 000 €, c'est 2 517 000 €. J'ai oublié 17 000 €, je vous prie de m'en excuser.

Michel Veneau

Toutes taxes.

Hicham Boujlilat

Oui. 2 517 000 € toutes taxes.

Michel Veneau

Avec le terrain. Vous pouvez y aller, je connais les chiffres par cœur et les dossiers aussi. L'avantage, c'est que je connais bien mes dossiers et je connais bien l'effort qui a été fait par les équipes, aussi bien les finances que tous nos services, y compris les adjoints, tout le travail qui a été fait pendant 6 ans et je tiens à les remercier. Si on n'avait pas fait ses efforts, on n'en serait pas là aujourd'hui.

Hicham Boujlilat

Sur l'état de nos finances, nous sommes inquiets également quand on constate que les annuités d'emprunts ont augmenté en 6 ans de 24 %. Vous allez me dire ce n'est pas vrai. Je vais reprendre le tableau pour vous prouver que je ne reprends que les chiffres que nous avons pour ce DOB. Nous payions en 2014 (capital + intérêts) 613 983 €. En 2020, ce qui est prévu dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, c'est 763 236 €, ça veut dire que l'on paie 149 000 € de plus.

Michel Veneau

Mais vous avez vu les chantiers que l'on a mis en place. Vous vous rendez compte du montant de l'addition de tous les chantiers ?

Hicham Boujlilat

Oui je vous en ai parlé.

Michel Veneau

20 millions.

Hicham Boujlilat

Oui

Michel Veneau

20 millions. Il faut les autofinancer et il faut de l'emprunt derrière. On ne peut pas tout autofinancer sinon je ne sais pas comment faire autrement. Si vous savez ?

Hicham Boujlilat

On sait.

Michel Veneau

Non on verra ça plus tard.

Hicham Boujlilat

Vous nous dites si vous savez. On vous le dira plus tard. On a depuis 6 ans un endettement qui a augmenté. On paie 149 000 € de remboursement d'emprunt de plus qu'avant. Par ailleurs et ce qui est inquiétant, c'est que notre épargne brute, elle fond comme neige au soleil. Elle n'a jamais été aussi basse, tableau à l'appui. Si ça continue, dès 2021, si la tendance est la même, notre épargne brute permettra à peine à rembourser nos emprunts puisque l'épargne brute est d'un peu d'un million d'euros. L'épargne brute est de 1 043 000 €. Quand on enlève l'annuité de la dette 763 000 €, il nous reste 280 000 € en épargne nette, cela veut dire que nos emprunts représentent 73 % de notre épargne brute quand en 2013, ils représentaient 36 %, 2014 : 37 %. On avait 1 million d'euros d'épargne nette et aujourd'hui 280 000 €. La trajectoire que vous nous dressez est pour nous extrêmement préoccupante. On l'avait évoqué de manière peut-être sommaire lors de notre version 1 du débat d'orientation budgétaire mais là c'est clairement confirmé, cela veut dire qu'au regard de ce qui est prévu, un projet de cinéma qui n'est pas abandonné, on se pose beaucoup de questions très inquiétantes par rapport à l'avenir financier de notre ville.

Michel Veneau

Le projet, on pourra le redémarrer quand on aura le financement nécessaire. On ne le fera pas sinon, vous le savez bien.

Hicham Boujlilat

Je pense que dans les quatre mois qui arrivent ce ne sera pas fait.

Michel Veneau

Non.

Hicham Boujlilat

Vous allez proposer qu'il soit fait, peut-être que d'autres projets seront complètement abandonnés, c'est autre chose.

Michel Veneau

Je vous ai expliqué qu'il y avait 4 ans pour ce permis. C'est quatre années.

Hicham Boujlilat

Deux points sur les AP/CP pour terminer. Deux lignes que j'ai vues. Est-ce que vous maintenez les 35 000 € de dépenses pour une boutique à projets. Pour moi la seule boutique à projets sur laquelle on doit tous se concentrer, c'est le chalet devant la mairie et ce n'est pas autre chose. Les 35 000 € pour une boutique à projets je trouve ça complètement ahurissant, dans le contexte en plus, actuel.

Est-ce que vous maintenez les 50 000 € d'études pour le stand de tir ?

Michel Veneau

Oui parce que ce sont des fonds européens. Il faut au moins deux ou trois ans avant que ça aboutisse. Pendant ma période de convalescence, j'ai étudié ça de près.

Hicham Boujlilat

Le stand de tir ?

Michel Veneau

Oui tout à fait et je me suis entraîné un peu et j'ai vu qu'on pouvait avoir des fonds européens. Ça a été très compliqué. Il faut au moins trois ou quatre ans pour avoir ces fonds. Et pour les toucher cela demandera peut-être un peu plus de temps.

Hicham Boujlilat

Des fonds européens sur cette étude de 50 000 € ?

Michel Veneau

C'est pour lancer le projet. C'est pour demander les subventions.

Hicham Boujlilat

C'est un projet estimé à combien d'euros ?

Michel Veneau

Il n'est pas estimé pour l'instant.

Hicham Boujlilat

Si on a déjà 50 000 € d'étude, c'est du fois dix au moins.

Michel Veneau

Plus même.

Hicham Boujlilat

Ce serait un projet qui serait supérieur à 500 000 € ?

Michel Veneau

Je pense. Pour avoir des fonds européens, il faut que ce soit supérieur à 500 000 €.

Hicham Boujlilat

Pas obligé.

Michel Veneau

Quand même.

Hicham Boujlilat

On n'est pas obligé.

Michel Veneau

Ce que j'ai vu au niveau de l'Europe. Les projets que l'on souhaite du 10 m jusqu'au 200 m, c'est ce qui a été prévu initialement, je pense que ça dépassera les 500 000 €. C'est mon avis, je ne suis pas expert.

Hicham Boujlilat

Donc vous maintenez l'idée du projet de stand de tir qui sera au moins à 500 000 €.

Thierry Demay

Je vais juste vous répondre concernant l'épargne brute et l'épargne nette. Vous signaliez qu'il restait 280 000 € d'épargne nette pour l'année 2020. Je vous rappelle simplement que tous les ans quand on rembourse une annuité, comme vous le disiez il y a une partie capital et une partie intérêt. Donc je vous rappelle que pour la partie intérêt on a eu la chance de bénéficier de taux bas et du taux à 0 %, ce qui fait que l'on a des charges d'intérêts qui sont beaucoup plus faibles. Par exemple, pour l'année 2020, on va rembourser capital et intérêt sur le budget ville 679 000 €, en 2021 : 675 000 €. Tout ceci viendra diminuer par rapport aux 763 000 € de 2020 qui sont prévus. On s'est attaché, vous vous en doutez bien à faire en sorte que la commune puisse toujours avoir des projets et pouvoir les financer notamment par une part d'emprunt parce que ça paraît tout à fait normal. Notre épargne brute et notre épargne nette ne sont pas quelque chose d'alarmant en ce qui me concerne.

Hicham Boujlilat

Puisque vous êtes sur l'épargne nette, sur l'épargne brute, elle est divisée par deux depuis deux ans, moins 70 % en épargne brute avant de payer nos emprunts on était à 1 708 000 € d'épargne brute pour 615 000 € d'emprunt remboursé, il nous restait 1 693 000 €. Là, il reste 1 043 000 € d'épargne brute et à la fin il reste 280 000 €. Il y a une dégradation beaucoup trop importante sans parler des emprunts, de l'épargne brute. Vous ne pouvez pas le nier.

Thierry Demay

Je ne le nie pas. Je dis simplement que l'épargne brute n'est pas quelque chose d'aussi important que vous l'imaginez. Comme je vous l'ai expliqué par rapport à la diminution des dotations qu'on a reçues de l'Etat, toutes les recettes entre 2014 et ce qui est prévu en 2020, on a réussi en comprimant les dépenses, en mettant en place par exemple le centre technique municipal, une mutualisation de nos services, une compression de nos dépenses qui nous ont permis de maintenir cette épargne brute. Imaginez simplement qu'on ait rien fait, qu'on ait simplement mis 0 % d'augmentation des dépenses, dès cette année 2019, on n'aurait rien pu faire. Alors que par rapport aux différentes mesures

qu'on a mises en place, au contraire, non seulement on a fait mais on peut encore continuer à faire.

Michel Veneau

Ce débat était important ce soir. On prend acte du débat et nous allons voter la délibération.

Qui s'abstient, 8 abstentions ; qui est contre ? Adopté à la majorité. Merci

Avez-vous des questions diverses ?

Hicham Boujlilat

Pouvez-vous nous expliquer les raisons de la démission de Monsieur Mézy ? On a parlé d'orientations budgétaires, on a évoqué un tout petit peu la culture.

Michel Veneau

C'est à titre personnel. Il m'avait prévenu il y a déjà trois mois qu'il allait tout arrêter. C'est un choix. La vie privée des gens ne regarde que les personnes. Ça ne regarde pas le maire de Cosne. Vous voyez avec lui.

Hicham Boujlilat

Sa vie privée n'intéresse que lui. Je parle de l'élu et de l'adjoint.

Michel Veneau

Pour des raisons personnelles.

Hicham Boujlilat

Ça veut dire que ça fait trois mois que vous le savez et que vous avez anticipé. Qui prend ses délégations ?

Michel Veneau

Il vient de me présenter sa démission.

Hicham Boujlilat

Oui mais vous avez dit ça fait trois mois

Michel Veneau

Il vient de me présenter sa démission. C'est officiel depuis quelques jours. On l'a transmise à l'Etat et l'Etat a accepté. Il m'en avait parlé il y a trois mois.

Hicham Boujlilat

Qui prend la suite de ses délégations ?

Michel Veneau

Je vous le dirai le 19 pour le budget. Vous n'avez plus de question. On va clore ce Conseil municipal.

Signature des membres présents :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Monsieur Alain THENOT	Conseiller municipal
Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué
Madame Marie-Claire DENUE	Conseiller municipal
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Madame Anne-France BOTTE	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Madame Sylvaine BERGIN	Conseiller municipal
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller délégué
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal
Madame Vérohanitra JOUY	Conseiller municipal
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Monsieur Joël PASSAS	Conseiller municipal

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal
Séance du 3 décembre 2019

Madame Nathalie PETOUILLAT	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal
Madame Andrée de SAINTE CROIX	Conseiller municipal